

La troisième voie se profile entre Denges et Morges

Rail

Les CFF ont lancé le rachat d'une cinquantaine de parcelles dont six propriétés de la Commune de Morges

Julien Lambert

Cent quarante-quatre millions! Le montant du projet est loin d'être anodin. Mais la troisième voie - qui sera créée côté lac entre Denges et Morges sur plus de deux kilomètres - est stratégique pour fluidifier l'offre ferroviaire à l'avenir. «Le but est d'augmenter la capacité du trafic voyageurs et fret, explique Jean-Philippe Schmidt, porte-parole des CFF. Ce tronçon est fortement sollicité puisqu'il reçoit les trains convergeant depuis le Jura, Lausanne et Genève.»

Il s'agit donc de régler le conflit existant et de permettre aux convois de marchandises de rentrer et sortir de la gare de Lausanne-Triage sans perturber la circulation. Cette anticipation - fruit de phases d'études réalisées entre 2015 et 2018 - est d'autant plus nécessaire que le programme Léman 2030 prévoit plus de 100 000 passagers par jour entre Lausanne et Genève dans une dizaine d'années. Soit le double d'aujourd'hui.

Parcelles à racheter

Mais pour mener à bien ce dossier, il est dans un premier temps indispensable de procéder au rachat de nombreux terrains situés le long des voies. «Une cinquantaine de parcelles sont touchées, détaille Jean-Philippe Schmidt. Tous les propriétaires concernés ont été contactés dès 2017 et des accords ont déjà été trouvés avec une partie d'entre eux.»

C'est dans ce sens que la Municipalité de Morges déposera mardi soir à son Conseil un préavis proposant la vente partielle ou intégrale de six parcelles communales aux CFF. Au total, 1294 m² devraient ainsi être cé-



«Une cinquantaine de parcelles sont touchées. Tous les propriétaires concernés ont été contactés dès 2017, et des accords ont déjà été trouvés avec une partie d'entre eux»

Jean-Philippe Schmidt
Porte-parole des CFF

dés pour un montant légèrement supérieur au million de francs. Le texte indique que l'entreprise ferroviaire est entrée en contact avec la Ville pour signer des conventions «afin d'éviter une expropriation de ces terrains». Dans le préavis, l'Exécutif ajoute: «Les surfaces mentionnées sont approximatives. À la fin des travaux, elles seront déterminées précisément lors de l'abornement par le géomètre. À ce moment, les actes notariés seront réalisés pour finaliser la transaction en adaptant les montants selon les surfaces exactes.»

La Municipalité de Morges affectera le produit de ces ventes - dont la valeur des parcelles varie selon leur statut - au financement d'investissements futurs de la Commune.

Pas de démolition

Pour créer cette troisième voie, les CFF soulignent qu'aucune démolition de bâtiments n'est prévue. On constate toutefois dans le préavis morgien que la cession de ces terrains aura un impact sur des places de stationnement. Certaines devront être déplacées et des box à voitures seront détruits puis reconstruits. Mais dans ces différents cas de figure, c'est l'entreprise

1200

Les six parcelles vendues par la Commune de Morges ne le seront pas toutes au même prix. Les tarifs les plus élevés, 1200 fr./m², concernent les deux terrains sur lesquels se trouvent des habitations existantes.

ferroviaire qui prendra en charge la facture, des indemnités ayant été discutées.

Ce projet - qui s'inscrit dans le Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) - ne se limitera pas à la création d'une troisième voie. On retiendra notamment l'ajout d'aiguillages pour faciliter les changements de voies, mais également la mise en conformité des quais de Morges-Saint-Jean et Lonay-Préverenges. L'ensemble du dossier sera mis à l'enquête publique courant 2020. Prévus sur cinq ans, les travaux devraient s'achever à l'horizon 2026-2027. À moyen terme, cette troisième voie permettra également de séparer le trafic entre les grandes lignes et les trains régionaux.